



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 20 - SEPTEMBRE 2019

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2019

PREFECTURE  
- DPPPAT/BCI

## **SOMMAIRE**

### **PREFECTURE**

DPPPAT/BCI

Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2019-146 donnant délégation de signature à M. Philippe RAGGINI, directeur du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2019-146 donnant délégation de signature à M. Philippe RAGGINI, directeur du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial**

Le secrétaire général, préfet par intérim  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 novembre 2017 portant nomination de M. Claude VO-DINH en qualité de secrétaire de la préfecture de l'Aude ;

VU le décret du 17 juillet 2019 portant nomination de M. Alain THIRION, préfet de l'Aude, en qualité de directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises à compter du 26 août 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2018-031 modifié fixant l'organigramme de la préfecture de l'Aude ;

VU la décision d'affectation du 29 novembre 2017 nommant M. Philippe RAGGINI en qualité de directeur du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

Considérant que le secrétaire général de la préfecture assure l'intérim en cas de vacance du poste de préfet,

ARRÊTE :

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à M. Philippe RAGGINI, directeur du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial, pour les matières relevant du ministère de l'intérieur, ou des ministères qui ne disposent pas de services dans le département et se rattachant aux attributions de la direction, telles que définies par l'arrêté préfectoral fixant l'organigramme de la préfecture susvisé.

Délégation de signature est également donnée à M. Philippe RAGGINI, directeur du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial, portant sur la présidence du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), de la commission départementale de la nature des paysages et des sites

(CDNPS) et de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), commissions dont les secrétariats relèvent de sa direction.

Demeurent réservés à la signature du secrétaire général, préfet par intérim :

- a) Les courriers adressés aux ministères autres que ceux relatifs à la transmission de statistiques ou à des demandes d'informations ou de renseignements.
- b) Les requêtes et mémoires adressés aux juridictions administratives et judiciaires.
- c) Toutes correspondances adressées :
  - aux parlementaires,
  - au président du conseil départemental,
  - aux maires et présidents d'établissements publics locaux lorsqu'elles constituent en soi une décision ou une instruction générale.

#### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe RAGGINI, délégation de signature est donnée, dans la limite des attributions de leur bureau respectif, pour signer les correspondances, les congés des agents et les décisions de versement aux archives à :

- M. Francis SALVAT, attaché principal, chef du bureau de la coordination interministérielle, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Bernadette FAURÉ, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de bureau ;
- Mme Anne-Marie VESENTINI, attachée principale, chef du bureau des interventions et du développement territorial, et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Catherine DREYER, attachée, adjointe au chef de bureau ;
- Mme Sylvie ESPUGNA, attachée principale, chef du bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire, et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Aurore COLIN, attachée, adjointe au chef de bureau.

#### **ARTICLE 3 :**

L'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2019-061 du 26 août 2019 est abrogé.

#### **ARTICLE 4 :**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, préfet par intérim, le directeur du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial, les chefs des bureaux de la direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial et leurs adjoints sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 25 septembre 2019

Le secrétaire général, préfet par intérim

  
Claude VO-DINH